

DECLARATION LIMINAIRE DES ELUES C.G.T. CAP LOCALE DU 29 JUIN 2017

lors de la fusion de la DGI et de la DGCP l'administration s'était engagée à aligner les règles de gestion sur le mieux disant et l'évolution proposée ne respecte pas ce principe ;

En effet, la DDFiP procède au passage de 8 à 6 RAN en Moselle :

- Fusion de la RAN de FORBACH avec la RAN de SAINT AVOLD
- Suppression de la RAN de CHATEAU-SALINS avec répartition de ses services entre les RAN de METZ, SARREBOURG, et SAINT-AVOLD

Avec la fusion des RAN, la Direction va régler à bon compte les vacances d'emplois sur des résidences peu demandées ; une demande sur la RAN de METZ c'est risquer d'être affecté à CHATEAU SALINS.

La stabilité des effectifs passe par des affectations correspondant aux souhaits des agents.

Pour la CGT, la fusion des RAN ne fera que détériorer l'attractivité des départements et générera de plus en plus de postes vacants.

Les effectifs de notre administration se réduisent comme peau de chagrin : plus de 35000 suppressions de poste en treize ans, soit un quart des effectifs totaux

Les fermetures de services, fusions des SIP, fusion des SIE, regroupement de SPF, transfert de missions et autres fusions de RAN s'enchaînent alors que se profilent déjà les conséquences de la retenue à la source.

Comme dans l'ensemble de la Fonction Publique, c'est la casse de la DGFIP qui est toujours à l'ordre du jour : des pans entiers de missions sont supprimés, externalisés, le maillage territorial de notre administration est en cours de démantèlement et l'accès au service public est remis en cause.

Hier, Nous fusionnions pour proposer l'interlocuteur unique, plaçant ainsi l'utilisateur au centre de nos préoccupations.

En fait, le contribuable est confronté à un service au public déshumanisé et totalement inadapté :

Temps d'attente augmenté, trajet de plus en plus long pour parvenir jusqu'à un guichet qui peut être un vrai parcours du combattant dans les secteurs moins bien desservis par les transports en commun, plates-formes téléphoniques, obligation de déposer la déclaration de revenus en ligne, paiement dématérialisé. *L'égalité* pourtant principe fondateur de notre République est bafoué, en effet l'accès aux services entre les usagers qui ont les moyens et les autres particulièrement en terme de traitement rapide des dossiers complexes n'est pas respecté.

Nous portons à votre connaissance le courrier (resté sans réponse de l'administration) d'un contribuable afin que vous preniez toute la mesure des restrictions d'accès au public

Dauphin Yves
26 rue du Bois
57250 Moyeuvre-Grande
03 87 58 62 48

à Monsieur le Directeur
Direction Générale des Finances Publiques
4, Rue des Clercs
57000 Metz

Monsieur le Directeur,

Je me permets de vous adresser ce courrier car je viens ce jour de réussir à payer mon premier tiers de l'impôt sur le revenu 2017. Or, cette simple opération, qui consiste à régler une unique facture, m'a pris 10 jours !

Jusqu'à l'an dernier, lorsque je devais m'acquitter de cette formalité, je faisais un chèque, je le mettais dans une enveloppe, et je déposais l'enveloppe dans la boîte aux lettres la plus proche. L'ensemble de l'opération était réalisable entièrement en cinq minutes environ.

Or, cette fois-ci, le montant de ma facture dépassant de très peu le seuil fatidique de 2000 Euros, j'ai été invité à faire connaissance avec les joies du paiement dit « dématérialisé » obligatoire.

Pour cela, première difficulté, nous disposons de quatre options au choix, décrites à l'aide de termes spécialisés parfaitement inaccessibles au commun des contribuables.

Ensuite, une fois ces explications péniblement traduites en français, il faut obligatoirement disposer à domicile d'un au moins des moyens techniques suivants, tous très chers : un Smartphone (je n'ai pas), une tablette (je n'ai pas), un ordinateur (j'ai).

Une fois cette étape franchie, il faut également disposer des compétences pour s'en servir, ce qui n'est pas le cas de tout le monde, compte-tenu de la complexité de chacun de ces petits appareils.

Pour ma part, je suis actuellement retraité. Mais jadis, j'étais informaticien de métier, ce qui semblerait a priori devoir faciliter les choses.

Or, il se trouve que, malgré dix jours d'efforts et deux visites au Centre des Impôts de ma commune, je ne suis même pas parvenu à entrer dans votre site, pour des raisons que je suis absolument incapable d'identifier.

Finalement, après beaucoup de souffrances inutiles, je n'ai pu m'acquitter de mon devoir de contribuable qu'en déposant un chèque au Centre des Impôts de ma commune, moyennant une pénalité, peu élevée certes, mais une pénalité tout de même.

Compte tenu de mes compétences, qui se sont avérées bien modestes en la circonstance, je n'ose imaginer l'immensité de la détresse de ceux de mes concitoyens, très nombreux, qui, en raison de leur âge, de leurs conditions de vie, de leur métier, de leur état de santé, de leurs choix personnels ou de motifs aussi divers que variés conformes à leur droit le plus strict, n'ont jamais été confrontés à un ordinateur avant de se trouver devant cette même situation particulièrement insupportable, de surcroît dans un délai extrêmement court pour un apprentissage de ce type. Si l'on ajoute que cette opération consiste à expédier des sommes éventuellement assez élevées dans le cosmos des réseaux télématiques, il est bien évident que le stress du contribuable qui n'est pas convaincu de la pertinence des manœuvres qu'il effectue peut être assez considérable.

Monsieur le Directeur, je suis de ceux, contrairement à certaines personnes qui encombrant un peu trop souvent l'actualité ces temps-ci, qui pensent qu'il est normal et sain de payer des impôts.

Par contre, je trouve particulièrement choquant d'être contraint de le faire en utilisant des moyens techniques totalement inaccessible à une large partie de la population.

Je trouve également très choquant que l'incapacité d'utiliser ce genre de moyens, quelles qu'en soient les raisons, fasse l'objet d'une pénalité, si modeste soit elle, comme si nous étions des mauvais payeurs.

Enfin, je trouve extrêmement choquant que l'on impose ce genre d'obligations à la population, dans le but exclusif de supprimer des emplois publics, dans un pays où les chômeurs se comptent par millions.

L'obligation de payer des impôts est normale. Mais ceci sous-entend que cette opération doit pouvoir être effectuée par tous, de manière simple, rapide, efficace, infaillible, et surtout accessible à tous.

Par ce courrier, je souhaite donc témoigner, ainsi que très probablement des milliers de contribuables, que l'informatique ne répond à aucune de ces conditions, très loin de là.

C'est pourquoi j'estime que son utilisation peut éventuellement être proposée, ce qui peut satisfaire les quelques contribuables qui maîtrisent parfaitement cet outil. Mais elle ne peut en aucun cas être obligatoire, sauf à pousser artificiellement certains gens à se mettre en faute pour dépassement de délai de paiement, pour la seule raison de leur incapacité à faire fonctionner l'usine à gaz imposée abusivement par la Loi.

Vous remerciant de votre attention, je vous prie de recevoir, Monsieur le Directeur, mes plus sincères salutations.

Fait à Moyeuve Grande, le 6 février 2017.

Yves Dauphin

Parce que nous voulons pouvoir remplir pleinement nos missions de Service Public, il est indispensable que nous disposions des moyens humains, logistiques et réglementaires à la hauteur des besoins de nos usagers.